



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 Novembre 2022
CO 552 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel (départ 21h18), BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, LAMBERT Véronique, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, DECOTE Yves, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine (arrivée à 20h36), CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, RAVIX Isabelle, ARNAUD Gérard, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Titulaires : BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, CHUARD Valentin à REGALDI Sylvie, MARTI François à PINGAT Martine, DELBROUCQ Denis à MASSON Laurent, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROST JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à YANARDAG Mikaël,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : M. DORBON Henri à RAVIX Isabelle, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile

Etaient Excusés : LECOQ Yves, TONNAIRE Sandrine, LEROY Pierre, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, POULET Gilles, HENARD Stéphane, BRENTIAUX Denis, BERTHOD Claude, CHAUVIN Roger, CASTELLA Damien, BUYS Nelly,

Secrétaire de séance : Antoine MARCELIN

Convocation faite le : 8 Novembre 2022

Objet : Vente d'un terrain en ZAE « CHAMPTAVE » à Alexandre MAIRE – Le Choix Funéraire

VU les plans projet de division et de bornage référencés CONSTRUCTION D'UN CENTRE FUNERAIRE POMPES FUNEBRES A. MAIRE - COMMUNE DE BRACON « FAISA C1 » et « FAISA C2 » en date du 07/11/2022 ci-joint établis par le cabinet d'architecte « EURL Virginie PIANET 25160 LABERGEMENT-SAINTE-MARIE », qui seront suivis d'une division et bornage par le cabinet de géomètre Olivier COLIN (la division en cours est susceptible de faire évoluer à la marge la contenance définitive - d'où le fait que le prix est ainsi fixé au m²) ;

VU le plan de division et de bornage réf. dossier 220710 – PROPOSITION 1 du 15/11/2022 ci-joint établi par le cabinet de géomètre Olivier COLIN (en cours) ;

VU le projet porté par M. Alexandre MAIRE, gérant de la société Pompes funèbres MAIRE – « Le Choix Funéraire » installée à Salins les Bains (à ce jour, l'entreprise ne dispose que d'un magasin funéraire) ; consistant à construire un centre funéraire d'une superficie d'environ 400 m² à Bracon sur la ZAE Champtave, centre composé de 2 chambres funéraires, 1 salle de cérémonie, 1 laboratoire, 1 garage, 1 magasin ainsi que d'un parking ;

VU notamment la parcelle située dans la pointe de la ZAE de Champtave sur la commune de Bracon appartenant à la CCAPS des suites d'un échange foncier avec le Conseil Départemental du Jura, permettant ainsi l'installation de ce nouveau centre funéraire ;

Objet : Vente d'un terrain en ZAE « CHAMPTAVE » à Alexandre MAIRE – Le Choix Funéraire

ETANT précisé que pour permettre la réalisation de ce projet sur cet emplacement, la commune de Bracon va également céder l'emprise foncière du chemin d'accès situé derrière la parcelle de la CCAPS ;

Sur proposition de la Commission ECONOMIE réunie en date du 02/11/2022 ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Approuve le projet de vente suivant étant observé que le prix est fixé au m² :

A la Sté Pompes Funèbres MAIRE – « Le choix funéraire » – Monsieur Alexandre MAIRE, où à toute société que Monsieur MAIRE souhaitera constituer en vue de l'achat, du terrain « a » (1031 m²) repris en teinte jaune et « d », reprise en teinte verte les plans (788 m²) précités et ci-joints (Parcelles cadastrées avant division, Section AC N°11, 161 et 164, adresse « A Quenant 39 110 BRACON) d'une superficie totale de 1 819 m² au prix de 12 € HT / m², soit 21 828 € HT (Le prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge) ;

2/ Autorise M. le Président, ou Mme la Vice-présidente déléguée, à signer toutes pièces afférentes à cette décision et notamment l'acte de cession relatif ;

3/ Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

